

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUIN 2017**

**Délibération**  
n° 2017.06.301

**Acquisition d'une  
parcelle située 336  
route de Bordeaux à  
Angoulême**

**LE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mai 2017**

**Secrétaire de séance** : Danielle CHAUVET

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Xavier BONNEFONT à François ELIE, Samuel CAZENAVE à Véronique ARLOT, Monique CHIRON à Gérard ROY, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Véronique DE MAILLARD, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Luc VALANTIN, Jean-Jacques FOURNIE à Denis DOLIMONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Sophie BIDOIRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

**Suppléant(s)** :

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Isabelle LAGRANGE,

*Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*

Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER,  
Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.06.301**

BHNS

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE 336 ROUTE DE BORDEAUX A ANGOULEME**

Dans le cadre du projet du bus à haut niveau de service (BHNS), GrandAngoulême a engagé un plan d'acquisition de biens fonciers ou immobiliers nécessaires à sa réalisation.

A cet effet, la parcelle cadastrée CT 887 située 336 route de Bordeaux à Angoulême, d'une superficie totale de 2 138 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur Philippe MOLAS permettra l'aménagement d'un espace de stationnement pour véhicules.

Par ailleurs, cette acquisition permettra également la création d'un ouvrage hydraulique de décharge du ruisseau de l'Anguienne : travaux s'inscrivant dans le cadre de la prescription du plan de prévention du risque d'inondation de l'Anguienne afin de protéger les populations en cas de crue. Ces travaux doivent être réalisés impérativement en 2017, ce qui justifie l'acquisition de cette parcelle au plus vite.

Dans le cadre de cette acquisition, des études environnementales doivent être conduites par le propriétaire. Celles-ci sont nécessaires afin d'être transmises à l'ancien propriétaire « ESSO » bénéficiant d'un droit de préférence (droit lui permettant d'être propriétaire, au regard des résultats des études environnementales, du montant d'acquisition projeté et du projet en lui-même). Aussi, afin d'« accélérer la procédure » au regard des enjeux liés aux délais de réalisation, dès 2018, de l'ouvrage de l'Anguienne, GrandAngoulême conduirait ces études pour son compte (études estimées à 4 000 €) qui seraient déduites du prix d'achat, 200 000 €, à savoir 196 000 € net vendeur.

Suite à la délibération n° 116 du conseil communautaire du 16 février 2017, des négociations ont été engagées avec le propriétaire sur la base de 175 000 € augmentés des autres frais associés à cette vente à la charge de GrandAngoulême en tant qu'acquéreur. A l'issue de ces discussions, un accord a été trouvé avec le propriétaire au prix de 196 000 €.

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 31 mai 2017,

**Au regard de ces éléments, je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'acquisition par GrandAngoulême de la parcelle CT 887, située 336 route de Bordeaux à Angoulême, appartenant à Monsieur Philippe MOLAS, au prix de 196 000 € net vendeur, ainsi que les autres frais associés à cette vente qui seront à la charge de GrandAngoulême en tant qu'acquéreur (dont l'étude, à hauteur de 4 000€).

**D'APPROUVER** le lancement des études environnementales pour le compte du propriétaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

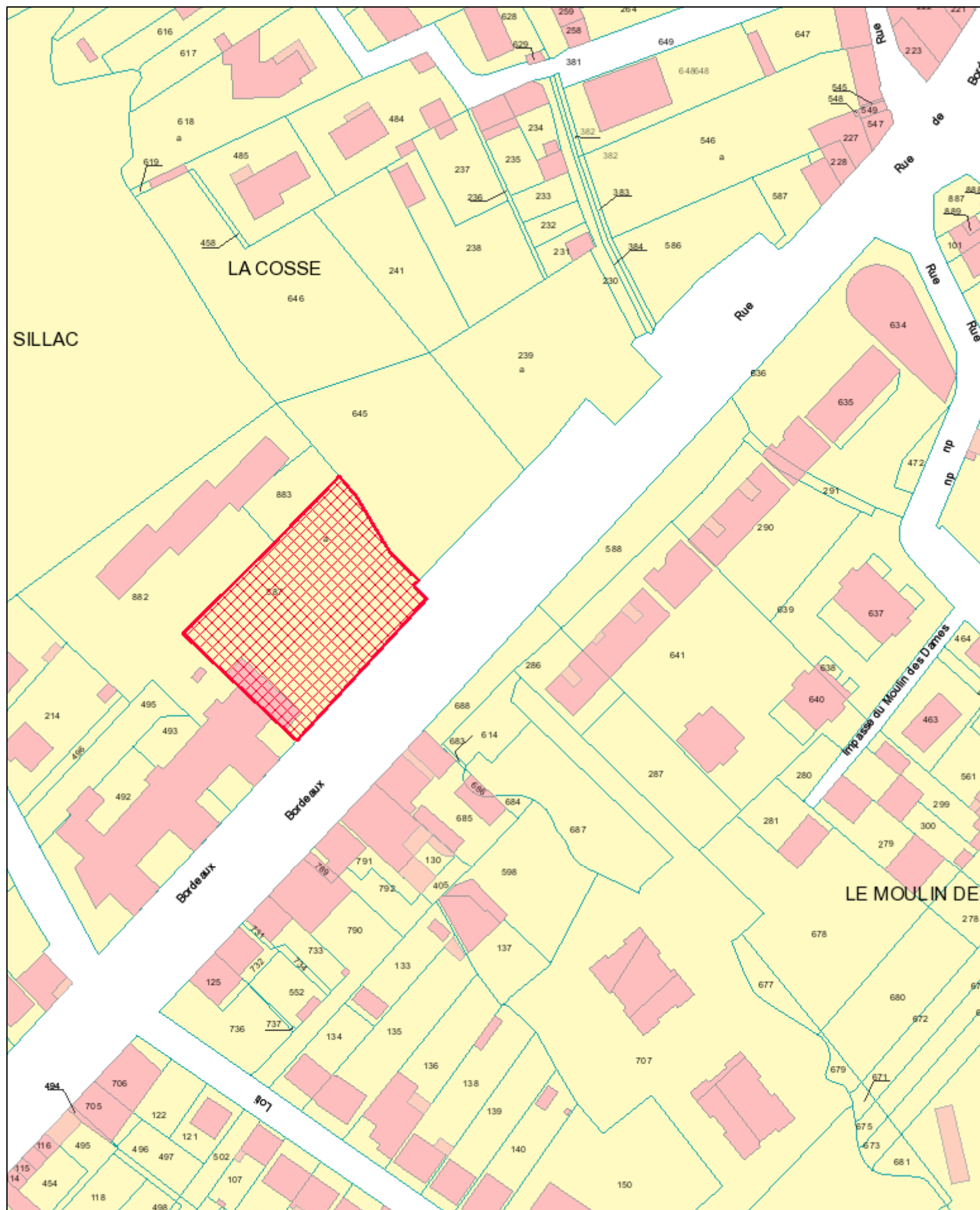
**D'INSCRIRE** la dépense au prorata de la part affectée respectivement à l'eau pluviale et au transport, soit :

- budget principal : 137 200 €
- budget annexe transport : 58 800 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>14 juin 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>14 juin 2017</b>

# Parcelle CT 887 - ANGOULEME



↑ 1:1 246  
N





**Légende**

- Parcelles cadastrales
- Espace piéton
- Zone de stationnement
- Arbres
- Espace végétalisé arbustes...



route de Bordeaux Stationnement  
parcelles CT 0887

**28 places**

Ech : 1/500